

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

14 MAI 2013

Rapport Annuel 2012

OSEO Régions





Sommaire

1. Message du Président.....	5
2. Périmètre du groupe.....	6
3. Organes d'Administration et de Direction.....	7
4. Chiffres clés.....	9
5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.....	10
5.1 L'activité 2012.....	10
5.2 Les faits marquants de l'année 2012.....	12
5.3 Les perspectives 2013.....	13
5.4 Le contrôle et la gestion des risques.....	13
5.5 Les résultats d'OSEO Régions.....	18
5.6 Les informations légales.....	19
6. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2013.....	22
7. Résultats des cinq derniers exercices.....	23
8. Comptes sociaux et annexes.....	24
9. Rapports des commissaires aux comptes.....	40







1. Message du Président



OSEO a rempli la mission qui lui avait été impartie à sa naissance en 2005 : rationaliser le dispositif de soutien aux PME et favoriser le développement de l'investissement, de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises. La création précoce d'un réseau unique, puis la fusion rapide des sociétés d'origine, ont permis d'offrir un continuum de financements très apprécié des chefs d'entreprises.

Entre 2005 et 2012, les engagements annuels d'OSEO ont ainsi doublé pour les activités de garantie et triplé pour les activités d'innovation et de cofinancement de l'investissement. Au total, en 2012, 83 400 entreprises ont bénéficié de 102 000 concours différents pour 35 milliards €.

OSEO est historiquement un partenaire fidèle des Régions. Les collaborations que nous entretenons avec elles pour accompagner les projets des entrepreneurs sont intenses et étroites. Notre ambition est de toujours les renforcer. Ainsi en 2012, le montant des crédits bancaires garantis par OSEO Régions a progressé pour atteindre 611 millions € (+ 14 %) au bénéfice de 1787 entreprises. Les financements d'opérations de transmission représentent 41 % des volumes garantis.

L'année 2012 a également vu la mise en œuvre de nouveaux fonds régionaux de garantie de l'innovation et des fonds FEDER qui remplacent avantageusement le versement d'aides directes aux entreprises en offrant un effet de levier de 1,4 sur les dotations mobilisées par les Régions. L'intervention d'OSEO Régions est désormais possible aussi pour les prêts d'accompagnement liés aux Prêts Eco-Energie. Autre exemple : les nouveaux Contrats de Développement Investissement Région. La garantie complémentaire d'OSEO Régions permet de doubler le montant unitaire du prêt, de 300 milliers € à 600 milliers €.

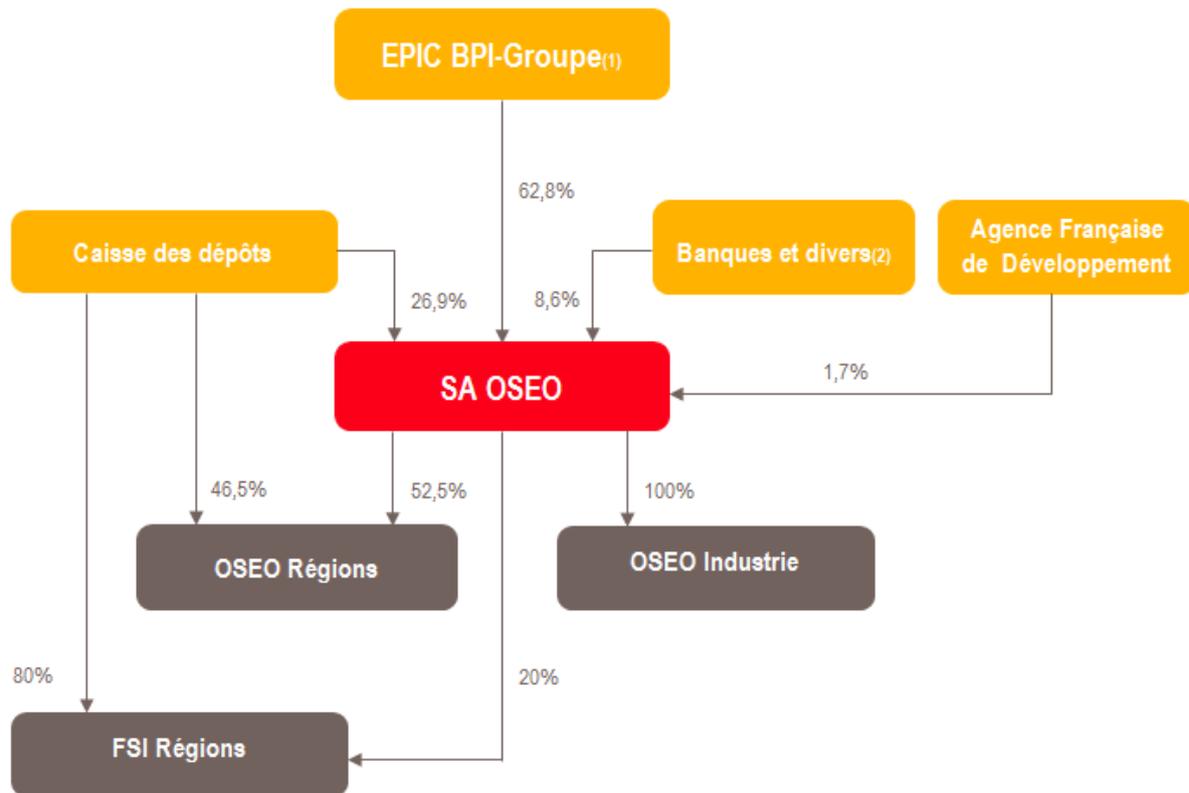
OSEO deviendra, en 2013, la filiale chargée du financement de la Banque Publique d'Investissement. « *La BPI, c'est OSEO en encore plus grand* » a déclaré le Président de la République. Avec une palette allant de l'avance de trésorerie aux fonds propres, la BPI s'appuiera sur une expertise reconnue et une force de frappe financière bienvenue en cette période difficile. Elle renforcera et adaptera son action dans chaque Région, selon les besoins et le contexte local. La BPI bénéficiera, comme le prévoit la loi, des avis des comités régionaux d'orientation afin de coordonner au mieux ses orientations stratégiques avec celles de chaque Région. Les mesures récentes de soutien à la trésorerie, qui peuvent être confortées par les Régions, ainsi que le nouveau Prêt à l'Innovation témoignent de sa volonté d'apporter, sans relâche, des solutions de financement simples et rapides aux entreprises.

François DROUIN
Président Directeur Général d'OSEO





2. Périmètre du groupe



6

(1) Changement de dénomination sociale de l'EPIC OSEO en BPI-Groupe par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012

(2) Parts du capital détenues par les autres actionnaires (divers) :

- Compagnies d'assurances : 1,2 %
- Autocontrôle : 0,02 %
- Organismes de fonds propres : 0,4 %
- Région Bretagne : 0,09 %





3. Organes d'Administration et de Direction

• Conseil d'Administration au 31 décembre 2012

Président du Conseil d'Administration

François DROUIN

Président Directeur Général d'OSEO

Administrateurs

Isabelle BEBEAR

Directeur Général Délégué de CDC Entreprises

Dominique CAIGNART

Directeur du Réseau Ile-de-France d'OSEO

Joël DARNAUD

Directeur Général Délégué d'OSEO

Jean-Marc DURAND

Directeur Adjoint du Pôle Exploitation d'OSEO

Véronique VEDRINE

Directrice du Réseau Sud d'OSEO

Association des Régions de France, représentée par **Marie-Madeleine MIALOT**

Vice-Présidente du Conseil Régional du Centre, chargée de l'économie et de l'emploi, de l'agriculture, de l'artisanat et de l'économie solidaire

Caisse des Dépôts, représentée par **Éric LECOMTE**

Directeur d'Etudes à la Direction du Développement Territorial

Région Alsace, représentée par **François LOOS**

Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace, chargé du développement économique et de l'emploi

Région Ile-de-France, représentée par **Jean-Paul PLANCHOU**

Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, chargé du développement économique, de l'emploi, de l'innovation et des nouvelles technologies





Région Midi-Pyrénées, représentée par **Bernard RAYNAUD**

Vice-Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, chargé de l'emploi, de l'innovation et du développement économique

Région Pays de la Loire, représentée par **Christophe CLERGEAU**

1^{er} Vice-Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

SA OSEO, représentée par **Jean-Pierre ORCIL**

Directeur de l'Animation du Réseau d'OSEO

Censeurs

Région Lorraine, représentée par **Paola ZANETTI**

Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine

Région Rhône-Alpes, représentée par **Jean-Louis GAGNAIRE**

Vice-Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes

8

● Direction Générale

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX

Directeur Général Délégué d'OSEO





4. Chiffres clés

(En millions €)

ACTIVITÉ	2011	2012
Montant des concours garantis	534	611
Création	124	154
Transmission	251	252
Développement	109	121
Renforcement des capitaux permanents	50	83
Répartition par type d'interventions garanties	534	611
Crédits bancaires	533	610
Fonds propres	1	1
Court terme	1	-
Nombre d'entreprises accompagnées	1 607	1 787
Création	487	556
Transmission	631	583
Développement	314	362
Renforcement des capitaux permanents	175	286
Nombre de concours garantis	1 872	2 117
Montant net des risques couverts	162	181
Encours total de risque au 31 décembre	545	571

9

(En milliers €)

COMPTES SOCIAUX	2011	2012
Actifs gérés en placements financiers	340 834	399 670
Total bilan	353 841	422 754
Fonds de garantie	278 046	330 986
Produit net bancaire	4 051	4 043
Résultat brut d'exploitation	1 901	2 474
Bénéfice net	1 277	1 645
Ratio de solvabilité (en %)		
Capitaux propres	12 965	14 610





5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

5.1 L'activité 2012

L'année 2012 a été marquée par une augmentation de l'activité des fonds régionaux de Garantie par rapport à l'année 2011 de 14 % en montant de crédit et de 12 % en montant de risque.

Cette augmentation semble amorcer une situation de dégradation de la conjoncture économique. En effet, de nombreuses Régions ont déjà officialisé leur souhait de participer, par le biais de leur fonds régional de garantie, au dispositif de fonds de garantie de Renforcement de la Trésorerie des entreprises mis en place par OSEO.

On constate d'ailleurs déjà sur l'année 2012 une augmentation de 5 points de la part d'activité des projets de renforcement de la structure financière.

Cette conjoncture difficile a également eu un impact sur la concrétisation des projets de transmission d'entreprises qui sont reportés, voir annulés faute de bouclage de financements. Ces projets de transmission, qui restent majoritairement ceux soutenus dans le cadre des fonds régionaux, représentent 41 % des interventions des fonds, soit un niveau identique à celui constaté en 2010 en pleine crise financière.

● Situation des fonds de garantie

(En millions €)	2011	%	2012	%
Création	124	23	154	25
Transmission	251	47	252	41
Développement	109	21	121	20
Renforcement des capitaux permanents	50	9	83	14
Total	534	100	611	100

Au 31 décembre 2012 depuis sa création, OSEO Régions s'est vu confier par convention 357,5 millions € de dotations régionales (dont 26,2 millions € de fonds FEDER et 37,2 millions € au titre du fonds d'assurance des fonds régionaux) qui ont permis de garantir plus de 4,5 milliards € de crédits à des PME et TPE.

● Montant des concours garantis par secteur d'activité

	2011 Fonds régionaux en %	2011 Fonds nationaux en %	2012 Fonds régionaux en %	2012 Fonds nationaux en %
Industrie	27,55	25,57	27,94	26,58
Construction	11,75	8,88	10,53	8,73
Commerce - Transports	21,98	26,91	23,12	26,27
Services aux entreprises	12,23	10,66	12,98	10,92
Services à la personne	18,59	15,75	18,01	15,36
Tourisme	7,89	12,23	7,42	12,14





La répartition des secteurs d'activité représentés dans les interventions des fonds nationaux et des fonds régionaux reste globalement homogène.

Entre 2011 et 2012, la répartition est quasiment identique avec une légère baisse du secteur de la construction consécutive de la dégradation économique annoncée.

Si l'industrie reste le secteur prédominant des interventions des fonds régionaux, on note une augmentation de 1 point de la part d'activité des secteurs du commerce et des transports.

● L'activité des fonds régionaux en 2012 (dont les Fonds FEDER)

Fonds de Garantie	2011				2012			
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours	Montant d'intervention	Montant garanti	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours	Montant d'intervention	Montant garanti
Région Alsace	34	37	8 498 000	3 000 550	32	36	7 660 600	2 688 710
Région Aquitaine	50	62	14 000 332	4 688 516	23	10	2 567 000	1 835 500
Région Auvergne	57	61	12 237 364	3 890 327	53	55	10 399 000	3 472 300
Région Basse Normandie	38	42	9 907 420	3 275 070	42	50	11 662 928	3 753 703
Région Bourgogne	42	71	5 800 800	2 334 038	56	61	10 482 065	4 170 691
Région Bretagne	67	86	26 647 750	7 784 473	90	118	31 457 596	8 791 608
Région Centre	28	40	16 333 400	5 529 190	26	35	14 869 039	4 334 630
Région Champagne-Ardenne	77	141	18 665 300	5 998 095	55	69	16 913 800	4 862 890
Région Corse	69	131	38 777 377	10 356 359	56	61	22 506 318	5 796 427
Région Franche-Comté	49	62	14 225 443	4 202 565	13	11	2 779 000	1 012 850
Région Haute Normandie	34	35	7 134 000	2 425 900	32	35	9 044 000	2 999 900
Région Ile de France	470	569	195 076 696	55 193 696	645	873	312 644 445	84 112 579
Région Languedoc-Roussillon	36	48	9 221 429	2 732 149	18	22	5 258 000	1 503 270
Région Limousin	44	66	8 413 742	2 993 598	45	49	9 378 973	2 992 931
Région Lorraine	37	61	12 788 638	4 648 395	16	17	3 528 883	1 268 609
Région Midi-Pyrénées	39	63	27 227 187	6 446 649	34	34	14 292 000	6 304 626
Région Nord Pas de Calais	81	86	19 840 459	6 519 661	120	139	24 767 656	8 192 498
Région PACA	17	18	5 490 000	1 647 000				
Région Pays de la Loire	90	102	26 718 950	8 679 288	101	108	39 435 000	12 761 600
Région Picardie	30	41	14 320 000	4 954 400	10	13	2 774 000	985 900
Région Poitou-Charentes	31	38	10 172 924	2 786 602	28	31	9 381 000	2 264 865
Région Rhône-Alpes	180	193	32 766 604	11 626 311	274	290	48 942 679	17 342 188
Total	1600	2053	534 263 815	161 712 831	1768	2 117	610 743 982	181 448 276

Si globalement l'ensemble des fonds régionaux enregistre une augmentation de l'activité, cette progression provient principalement de 5 grands Fonds.

Les hausses les plus significatives concernent la Région Ile-de-France (52,4%), la Région Rhône-Alpes (49%) et la Région Pays-de-la-Loire (47%) ; ce sont plus particulièrement les opérations de transmission d'entreprises qui ont bénéficié de cette progression sur les fonds de l'Ile-de-France et de Rhône-Alpes alors que la Région Pays-de-la-Loire a plutôt développé ses interventions en 2012 sur le renforcement de la structure financière des entreprises.





La Région Bretagne et la Région Nord-Pas-de-Calais enregistrent chacune une progression de 25% de l'activité de leur fonds régional.

● L'activité des fonds FEDER en 2012

2012		
Fonds de garantie FEDER	Nombre de bénéficiaires	Montant garanti
Région Aquitaine	13	927 500
Région Bourgogne	37	988 936
Région Bretagne	37	1 679 325
Région Centre	3	233 040
Région Champagne-Ardenne	35	1 138 995
Région Corse	37	1 440 620
Région Franche-Comté	2	73 500
Région Limousin	13	405 615
Région Midi-Pyrénées	16	3 178 352
Total	193	10 065 883

12

En 2012, les plus fortes progressions d'activité des fonds FEDER concernent le fonds FEDER Champagne-Ardenne et le fonds FEDER Midi-Pyrénées. L'activité du fonds FEDER Bretagne qui a démarré en janvier 2012 semble progresser favorablement.

La restriction sur l'éligibilité des opérations de transmissions d'entreprises imposée par la réglementation européenne sur les Fonds Structurels Européens a été préjudiciable aux Fonds FEDER en 2012 ralentissant leur rythme de progression. La modification de la réglementation, déjà entérinée contractuellement avec les autorités de gestion sur le second semestre 2012, devrait permettre un redémarrage de l'activité des fonds en 2013.

5.2 Les faits marquants de l'année 2012

👉 Grand Rendez-Vous OSEO Excellence du 25 octobre 2012

OSEO a organisé, le 25 octobre 2012, son deuxième événement d'envergure nationale à la Halle Freyssinet de Paris en conviant, la communauté « OSEO Excellence » et d'autres invités (entreprises, partenaires et institutionnels). L'objectif de ce rendez-vous, qui était de générer des relations d'affaires entre les entreprises invitées et de promouvoir l'entreprenariat ainsi que l'action d'OSEO auprès des entreprises, a été un succès. C'est devant plus de 3 000 participants, que le Président de la République a félicité les équipes d'OSEO pour leur action. Il a confirmé la confiance des pouvoirs publics dans les capacités d'OSEO à accompagner les PME et les ETI en annonçant que la future Banque Publique d'Investissement sera « OSEO en encore plus grand ».

👉 La Banque Publique d'Investissement

Premier engagement du programme de campagne du Président de la République, la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI), a été annoncée par le Ministre de l'Économie le 6 juin 2012. La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 a fixé le cadre juridique permettant la création de la BPI, holding commune qui regroupera la SA OSEO, CDC Entreprises et le Fonds Stratégique d'Investissement, ainsi que les modalités de sa gouvernance.





Société anonyme et compagnie financière, elle sera détenue à parité par l'Etat via l'EPIC OSEO, devenu par cette loi l'EPIC BPI-Groupe, et la Caisse des Dépôts. Elle devrait être opérationnelle dès réalisation des apports par les actionnaires. Présidée par Jean-Pierre JOUYET, son Directeur Général a été nommé en la personne de Nicolas DUFOURCQ, par décret en date du 7 février 2013. Son premier Conseil d'Administration s'est tenu le 21 février 2013 à Dijon.

5.3 Les perspectives 2013

L'activité prévisionnelle des fonds régionaux en garantie est fixée à 190 millions € pour 2013, en légère hausse par rapport aux réalisations 2012. Selon l'usage, un point devra être fait avec chaque Région, de sorte à établir un bilan des actions engagées et à identifier les priorités futures.

S'agissant des nouvelles priorités, les Régions étudieront l'opportunité d'adosser sur leur fonds régionaux de nouveaux dispositifs de financement des entreprises tels que :

- la garantie bancaire du Renforcement de la Trésorerie dans le cadre du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi,
- le Préfinancement du Crédit Impôt Recherche,
- le Prêt Pour l'Innovation, qui a vocation à financer les dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial des innovations, pour les entreprises qui ne trouvent pas les fonds requis auprès des banques et des investisseurs en fonds propres.

Un travail de fond a été réalisé par OSEO en 2012, associant plusieurs Régions, afin de bien identifier les besoins des Conseils Régionaux en matière de reporting. De nouveaux états apparaîtront en 2013, pour permettre aux Régions un meilleur suivi et un meilleur pilotage de leurs actions. Ils seront diffusés périodiquement et de manière automatique à leurs destinataires au sein des collectivités.

En 2013, les échanges se poursuivront avec les Régions pour un passage des Fonds Régionaux Innovation en mode « ingénierie financière », dans le but d'augmenter, à dotation égale, la capacité d'intervention régionale des aides à l'innovation, tout en bénéficiant des avantages des systèmes standards d'OSEO et notamment des états de reporting évoqués ci-dessus.

5.4 Le contrôle et la gestion des risques

OSEO Régions (OR) bénéficie, pour l'ensemble de ses activités, des prestations fournies par sa maison mère, la SA OSEO, qu'il s'agisse de ses activités d'établissement financier spécialisé ou des fonctions support et de contrôle nécessaires à sa gestion courante.

● Le contrôle interne et la maîtrise des risques d'OSEO

Agréés comme établissement de crédit, la SA OSEO et sa filiale OSEO Régions sont soumis à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

Concernant le ratio de solvabilité réglementaire, OSEO Régions dispose, de la part du régulateur, d'une exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle.





L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne d'OSEO

Le dispositif de contrôle interne recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, de la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), et des Contrôleurs Permanents au sein des directions opérationnelles, et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit d'OSEO.

- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe OSEO est régi par une charte de contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs.

Deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, organisent les travaux de la DCPR, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit (IGA), d'autre part. Elles ont été validées par le Comité Exécutif, approuvées par le Président Directeur Général, présentées au Comité d'Audit et des Risques, puis diffusées.

- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé.

Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.

- Une filière « Risques » a été constituée depuis 2011, dont la coordination est assurée par la DCPR.

Le Comité des Risques, présidé par le Président Directeur Général, se tient trimestriellement et regroupe les principaux métiers financiers en charge de la gestion, la mesure et le contrôle des risques. Il assure une surveillance sur les principaux risques inhérents aux activités de la SA OSEO et de ses filiales.

- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale - Audit a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit et des Risques de la SA OSEO et deux comités spécifiques : le Comité de Contrôle Interne et le Comité des Risques.

Le Contrôle Permanent Risques

Le périmètre du Contrôle Permanent Risques couvre à la fois :

- le contrôle des engagements et des risques des métiers : il veille au respect des réglementations et normes propres aux métiers d'OSEO.
- la conformité : il a en charge de mesurer le risque induit par les nouveaux produits et actes juridiques, en donnant un avis écrit sur leur conformité.
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- la déontologie.

Le Contrôle Permanent s'exerce à deux niveaux.

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef, de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité. Cela requiert :





- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement – ordonnancement - de comptabilisation - paiement - et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable.
- la mise en œuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.

Le deuxième niveau du contrôle permanent, qui s'exerce en continu, est réalisé par des collaborateurs exclusivement dédiés à cette fonction de contrôleur permanent.

Pour en assurer l'indépendance par rapport aux métiers opérationnels et au contrôle périodique, le Directeur du Contrôle Permanent Risques est directement rattaché au Président Directeur Général.

Si la taille d'une direction ou le niveau de ses risques ne justifie pas la création d'un poste de contrôleur permanent à plein temps, un correspondant Contrôle Permanent est nommé pour établir le relais avec la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), et effectuer en direct la vérification.

Le Directeur du Contrôle Permanent coordonne l'activité des responsables et des correspondants de contrôle permanent du groupe pour en garantir la cohérence et l'efficacité.

La Charte et les procédures du contrôle permanent Risques

La charte du contrôle permanent d'OSEO précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.

Le Directeur du Contrôle Permanent Risques harmonise les méthodologies de vérification et les rapports de contrôle réalisés par les contrôleurs de la filière.

Un plan de contrôle annuel définit les vérifications à effectuer et leur fréquence. Il est déterminé en liaison avec les responsables et correspondants de contrôle permanent et en collaboration avec les directions opérationnelles.

Le plan de contrôle est validé par le Comité de Contrôle Interne puis mis en œuvre par le Directeur du Contrôle Permanent Risques.

Un outil informatique permet d'assurer le suivi de la mise en œuvre des préconisations par les directions concernées et de produire des états de reporting.

La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme y est également décrit. La DCPR, en relation avec la DRH, a poursuivi les actions de formation et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs par un procédé de « e-learning ».

Le dispositif mis en place par la DCPR est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes, pour l'ensemble des métiers d'OSEO.





En 2012, les vérifications du contrôle permanent ont concerné l'ensemble des métiers d'OSEO, au titre des activités de financement, de garantie et d'innovation, ainsi que les directions opérationnelles du siège.

Elles ont été réalisées par des contrôles sur pièces et ont porté sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau, le suivi des préconisations de la DCPR et des recommandations de l'Inspection Générale - Audit.

Le Contrôle Périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique d'OSEO, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- La charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation d'OSEO et l'organigramme qui la retranscrit, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités et des filiales dans un délai maximal de quatre ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par la combinaison de son niveau de risque et d'une fréquence d'audit.

Le plan d'audit annuel est validé par le Président Directeur Général, le Comité Exécutif et le Comité d'Audit et des Risques.

- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en œuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de maîtrise des risques, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02.
- Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont gérées grâce à un outil dédié, qui assure le suivi de leur réalisation totale et produit des reportings. Les recommandations sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des trois suivis annuels qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation.
- Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.
- L'IGA rend compte aux organes exécutif et délibérant d'OSEO de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

En 2012 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont porté sur des directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités.

Trois campagnes de suivi de la mise en œuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre. Une vérification particulière a porté sur la fiabilité des réponses reçues des directions et a confirmé leur grande fiabilité.

En matière d'audits externes, plusieurs vérifications ont été réalisées au cours de l'année 2012 essentiellement par la Cour des Comptes ou l'Inspection Générale des Finances. Elles ont concerné certaines contributions d'OSEO aux dispositifs publics de soutien ou de développement des PME.

Concernant Alsabail, établissement de crédit spécialisé dont OSEO est actionnaire de référence, une première mission a été réalisée en 2012 par l'Inspection Générale – Audit dans le cadre de la convention de contrôle périodique établie en 2011 entre Alsabail et la SA OSEO.





Par ailleurs, une convention d'audit a été conclue entre la SA OSEO et OSEO Industrie, pour permettre à cette dernière, dotée du statut d'établissement de crédit, de répondre à l'ensemble de ses obligations en matière de contrôle interne.

Les perspectives 2013

Le plan de contrôle permanent 2013 établi par la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR) prévoit des vérifications dans l'ensemble des trois métiers d'OSEO (innovation, garantie et financement) ainsi que dans les directions du siège prestataires d'OSEO Régions.

Elles porteront sur l'application des procédures, la réalisation des contrôles de premier niveau, la qualité des données, la sécurité des traitements, la mise en œuvre des préconisations et des recommandations ...

Afin de disposer d'une cartographie des risques groupe pertinente et efficace, la DCPR coordonnera la mise à jour, par les directions opérationnelles, de leur Système de Pilotage des Risques (SPR) et en établira une consolidation.

Le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit prévoit, en 2013, la réalisation de missions qui concerneront globalement plusieurs directions du siège, pour tout ou partie de leurs activités. Des vérifications porteront également sur l'ensemble des directions de réseau ainsi que des filiales, dont Alsabail. Dans le même temps, trois campagnes de suivi seront lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations, et la fiabilité des réponses reçues des directions fera l'objet d'un audit spécifique.

Le contrôle interne et la maîtrise des risques d'OSEO Régions

Pour le contrôle interne et la maîtrise des risques inhérents à ses activités, OSEO Régions bénéficie de l'ensemble des dispositifs mis en place par sa maison mère, la SA OSEO.

Les risques

La surveillance des risques mise en place par la SA OSEO, pour ses activités et celles de sa filiale, est effectuée à trois niveaux distincts :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction Générale, dans le cadre de la politique de risque des opérations envers la clientèle, définit une politique d'octroi de la garantie. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision confiées aux échelons régionaux.

L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.

- La Direction des Capitaux et du Bilan, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des Pouvoirs Publics, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget des risques détermine le budget d'activité.

La Direction suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie afin d'en assurer la solvabilité.

Elle simule, au moyen de son modèle ALM, les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « fair value » des contentieux futurs.

Par ailleurs, OSEO effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale OSEO Régions, en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.





Le contrôle permanent

La Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR) a réalisé les vérifications inscrites au plan annuel et dont certaines ont concerné indirectement OSEO Régions (gestion des opérations, processus de comptabilisation, gestion financière et du bilan, contrôles de premier niveau ...).

En matière de risques opérationnels, et ainsi que le prévoit le règlement 97-02, une limite de 50 milliers € a été fixée par l'organe exécutif pour OSEO Régions, puis portée à la connaissance du Comité d'Audit.

La mise en place d'une filière « Risques » en 2011, coordonnée par la DCPR, répond à une obligation réglementaire mais permet surtout au Comité des Risques de surveiller l'évolution et la maîtrise des risques de la SA OSEO et de ses filiales.

Le contrôle périodique

Au titre de l'année 2012 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont concerné indirectement les activités d'OSEO Régions. Elles ont porté sur des directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités, en particulier les domaines de la comptabilité et de la piste d'audit, le contrôle permanent et la filière Risques, l'outil de notation, la gestion des dossiers de financement...

Pour l'ensemble de ces missions, une attention particulière a été portée aux éléments constituant le Dispositif de Maîtrise des Risques (DMR) de ces unités.

Pour 2013, les vérifications menées dans certains métiers de la SA OSEO permettront d'analyser leurs contributions au dispositif de contrôle interne d'OSEO Régions.

En matière d'audit externe, la mission engagée fin 2009 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) avait concerné spécifiquement l'évaluation quantitative des risques dans l'activité de garantie et le risque de crédit. Les recommandations formulées par le Secrétariat Général de l'ACP font l'objet d'un suivi par l'IGA et sont globalement mises en œuvre dans les délais prévus.

5.5 Les résultats d'OSEO Régions

Le Produit Net Bancaire qui se compose d'une part de produits financiers, en rémunération des fonds propres et des fonds de garantie, et d'autre part des commissions sur les risques garantis est stable à 4 043 milliers €. Mais cette stabilité s'explique par des variations hétérogènes :

- d'une part des commissions de garantie qui augmentent d'environ 3 % à 3 265 milliers € accompagnant une évolution des encours de risque utilisés au 31 décembre qui progressent de 493 millions € à 502 millions € au 31 décembre 2012,
- et a contrario des produits financiers qui baisse de 13 % à 741 milliers €. Ils sont eux-mêmes composés :
 - de la rémunération des placements adossés aux fonds propres de la société pour 34 milliers € en baisse par rapport à 2011 en raison d'une forte sensibilité aux taux courts. Les actifs financiers sont composés exclusivement de certificats de dépôt renouvelés sur l'année et de trésorerie disponible.
 - de la rémunération de la société égale à 10 % des produits financiers adossés aux fonds de garantie (707 milliers €). Cette rémunération est sensiblement identique à celle de 2011 traduisant la compensation d'un moindre taux de rémunération par un volume d'actifs gérés en hausse de plus de 20 % à 337 millions €. En effet la structure du portefeuille adossé aux fonds de garantie s'est renforcée au profit de titres obligataires souverains.





Les frais généraux s'élèvent à 1 569 milliers €. Ils correspondent principalement aux facturations des prestations de services réalisées par la SA OSEO pour le compte d'OSEO Régions, cette dernière ne disposant pas de moyens propres. La forte baisse par rapport à 2011 est la conséquence d'un niveau d'activité en baisse qui a été la base de calcul des prestations telles que prévue dans la convention signée en mars 2011.

Le résultat brut d'exploitation s'élève donc à 2 474 milliers € contre 1 901 milliers € au 31 décembre 2011.

Enfin, après impôt le résultat est de 1 645 milliers € contre 1 277 milliers € en 2011.

En ce qui concerne les fonds de garantie, les charges contentieuses et précontentieuses de l'année s'élèvent à 21,6 millions € contre 28,9 millions € en 2011. Les encours douteux compromis et les encours douteux (précontentieux) qui s'élèvent à 76 millions € sont couverts à près de 86 %.

Le solde des fonds de garantie après enregistrement des dotations de l'année pour 50 millions €, de la charge contentieuse et des produits, imputés aux fonds, représente un solde comptable de 330 millions € avec les nouveaux fonds de garantie régionaux innovation « FRIF ».

5.6 Les informations légales

● Mandats des mandataires sociaux

Président du Conseil d'Administration

François DROUIN

*Président Directeur Général de l'EPIC OSEO, de la SA OSEO et d'OSEO Industrie
Administrateur de FSI Régions et de l'IFRI*

19

Administrateurs

Isabelle BEBEAR

*Directeur Général Délégué de CDC Entreprises
Membre du Conseil d'Administration du Fonds Capmezzanine, de Proparco et de Tuninvest Innovations*

Dominique CAIGNART

*Directeur du Réseau Ile-de-France d'OSEO
Membre du Conseil de Surveillance de l'Agence Régionale de Développement de la Région Ile-de-France
Administrateur de SATT LUTECH et de SATT IDF INNOV*

Joël DARNAUD

*Directeur Général Délégué de la SA OSEO
Directeur Général Délégué et Administrateur d'OSEO Industrie
Président du Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme
Président du Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises Investissement¹
Représentant permanent d'OSEO au Conseil d'Administration de FSI régions*

¹ A compter du 7 juin 2012





Jean-Marc DURAND

*Directeur Adjoint du Pôle Exploitation d'OSEO
Administrateur d'Avenir Entreprises Investissement et d'Avenir Tourisme*

Véronique VEDRINE

*Directrice du Réseau Sud d'OSEO
Membre du Conseil d'Administration de la société ACTIA
Administrateur du Groupe La Dépêche du Midi
Président de l'Institut Français des Administrateurs (I.F.A.) Midi-Pyrénées
Trésorière du Comité Régional des Banques de PACA*

Association des Régions de France, représentée par Marie-Madeleine MIALOT

*Vice-Présidente du Conseil Régional du Centre, chargée de l'économie et de l'emploi, de l'agriculture, de l'artisanat et de l'économie solidaire
Administrateur de l'AFII, France Active, CAREL et Aéroport de Châteauroux Déols (Régional)
Membre du Comité Orientation BPI, du Comité Orientation ARACT et du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux auprès du Conseil de l'Europe et rapporteur sur la Régionalisation en Europe*

Caisse des Dépôts, représentée par Éric LECOMTE

*Directeur d'Etudes à la Direction du Développement Territorial
Membre du Conseil de Surveillance d'Eco Delta
Administrateur de SEML GEDIA et de SAF Environnement*

20

Région Alsace, représentée par François LOOS

*Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace, chargé du développement économique et de l'emploi
Président de l'ADEME
Administrateur d'EDF*

Région Ile-de-France, représentée par Jean-Paul PLANCHOU

*Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, chargé du développement économique, de l'emploi, de l'innovation et des nouvelles technologies
Représentant, de la Région Ile-de-France, de Capital IDF, de SAS CAP DECICIF, de SAS FinanCités, de SAS Scientipole Ile-de-France Capital, de la Société d'Economie Mixte Locale Génopole et de la Société G1J Ile-de-France
Membre du Conseil d'Administration d'EQUISOL*

Région Midi-Pyrénées, représentée par Bernard RAYNAUD

*Vice-Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, chargé de l'emploi, de l'innovation et du développement économique
Administrateur de Midi-Pyrénées Innovation (MPI), de Midi-Pyrénées Croissance (MPC), de Sud-Ouest Capital Risque Innovation (SOCRI), de Midi-Pyrénées Expansion (MPE), du Fonds d'Amorçage IRDINOV et de la Société de Réindustrialisation du Bassin de Decazeville (SORID)
Représentant titulaire de la Région à l'Incubateur Entreprises Innovantes et au Comité de Gestion de l'IRDI*

Région Pays de la Loire, représentée par Christophe CLERGEAU

*1^{er} Vice-Président du Conseil Régional des Pays de la Loire
Administrateur de la SEM régionale des Pays de la Loire et de la SPL régionale des Pays de la Loire*





SA OSEO, représentée par **Jean-Pierre ORCIL**

Directeur de l'Animation du Réseau d'OSEO

Représentant permanent d'OSEO au Conseil d'Administration de GRAS SAVOYE AUXI-ASSURANCE

Vice-Président de l'Association JESSICA FRANCE

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX

Directeur Général Délégué de l'EPIC OSEO et de la SA OSEO

Directeur Général Délégué et Administrateur d'OSEO Industrie

Représentant permanent de la SA OSEO au Conseil d'Administration de l'IFCIC, de la SIAGI et de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)

● Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein d'OSEO Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

Néanmoins, au titre de leurs mandats exercés au sein de la SA OSEO, ils ont perçus les sommes suivantes :

(En €)

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération Variable	Avantages en nature	TOTAL
François Drouin	Président Directeur Général de la SA OSEO	343 975,44€	137 590,18€		481 565,62€
Arnaud Caudoux	Directeur Général Délégué de la SA OSEO	172 874,40€	50 133,60€	5 284,61€	228 292,61€

21

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe

● Tableau récapitulatif des délégations de compétences consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L225-100 du Code de commerce, est joint au rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L225-129-1 et L225-129-2. Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice :

Date de l'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2012
Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2011	Article L225-129-6 al.1 : Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital au 31 décembre 2010 réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprises ou d'un plan d'épargne groupe.	Vingt-quatre mois, soit jusqu'au 29 mai 2013	(Néant)
* Ci-dessus figurent les délégations en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2012.			





6. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2013

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2012 tels qu'ils sont présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou mentionnées aux dits rapports.

Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2012 de la façon suivante :

	Euros
Bénéfice net 2012	1 645 030,55
Report à nouveau	1 786,89
Montant à répartir	1 646 817,44
Réserve légale	82 251,53
Autres réserves	1 560 000,00
Le solde étant reporté à nouveau	4 565,91

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de 1 645 030,55 € en réserve légale de 82 251,53 €, 1 560 000,00 € en réserve libre et pour le solde, soit 4 565,91 € en report à nouveau.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.





7. Résultats des cinq derniers exercices

(Articles R 225-81, R 225-85 et R 225-102 du Code de Commerce)

(En milliers €)

NATURE DES INDICATIONS	2008	2009	2010	2011	2012
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
Nombre d'actions émises	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Produit Net Bancaire	2 572	2 726	3 520	4 051	4 043
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 931	2 001	2 605	1 901	2 474
Impôt sur les bénéfices	644	674	874	624	829
Résultat net	1 287	1 327	1 731	1 277	1 645
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION (En €)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	5,36	5,53	7,21	5,32	6,85
Résultat net	5,36	5,53	7,21	5,32	6,85
Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31 décembre		0	0	0	0
Nombre de salariés équivalent temps plein au 31 décembre		0	0	0	0
Montant de la masse salariale		0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)		0	0	0	0





8. Comptes sociaux et annexes

Bilan au 31 décembre 2012

(En €)

ACTIF	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	1	91 166 000	9 102 266
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2	51 843 121	55 187 507
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE			
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1	256 662 745	276 544 384
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES			
CRÉDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT			
LOCATION SIMPLE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 000	4 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ			
ACTIONS PROPRES			
AUTRES ACTIFS	3	23 016 093	12 933 058
COMPTES DE RÉGULARISATION	4	62 144	69 308
TOTAL DE L'ACTIF		422 754 102	353 840 523





Bilan au 31 décembre 2012

(En €)

PASSIF	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2bis	623 537	
OPÉRATIONS AVEC LA CLIËNTELE			
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE			
AUTRES PASSIFS	5	10 483 445	7 165 580
COMPTES DE RÉGULARISATION	6	1 268 831	1 218 337
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8	64 782 585	54 445 471
DETTES SUBORDONNÉES			
FONDS DE GARANTIE	7 + 7bis	330 985 785	278 046 246
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)			
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	9	14 609 920	12 964 889
- CAPITAL SOUSCRIT		4 800 000	4 800 000
- PRIMES D'ÉMISSION		612 417	612 417
- RÉSERVES		7 550 685	6 271 844
- ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
- REPORT A NOUVEAU (+/-)		1 787	3 794
- RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		1 645 031	1 276 834
TOTAL DU PASSIF		422 754 102	353 840 523





Hors bilan au 31 décembre 2012

(En €)

HORS-BILAN	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	646 778 639	609 081 179
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		





Compte de résultat au 31 décembre 2012

(En €)	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
+ Intérêts et produits assimilés	11	4 021 529	4 057 297
- Intérêts et charges assimilées			
+ Revenus des titres à revenu variable			
+ Commissions produits		0	0
- Commissions charges			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		31 429	2 047
- Autres charges d'exploitation bancaire		9 712	8 208
PRODUIT NET BANCAIRE		4 043 246	4 051 136
- Charges générales d'exploitation	12	1 569 293	2 150 389
- Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles			
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 473 953	1 900 747
+/- Coût du risque			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 473 953	1 900 747
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		2 473 953	1 900 747
+/- Résultat exceptionnel			
- Impôt sur les bénéfices		828 922	623 913
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
RÉSULTAT NET		1 645 031	1 276 834





Notes annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes d'OSEO Régions sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes d'OSEO.

● Règles de présentation et d'évaluation

➤ Présentation des comptes

Le compte de résultat est présenté comme les exercices précédents en distinguant :

- l'activité défiscalisée des fonds de garantie gérés par OSEO Régions,
- l'activité fiscalisée d'OSEO Régions présentée selon les normes du CRC 2000-03 qui ne reprend donc ni les produits ni les charges des fonds de garantie. Cette présentation se caractérise principalement par l'insertion dans le format du compte de résultat de cinq soldes intermédiaires de gestion obligatoires.

➤ Principes comptables retenus pour l'évaluation du portefeuille

Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément aux dispositions de l'instruction 94-07 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Mode de calcul des surcotes et décotes : Depuis le 1^{er} janvier 2007, OSEO Régions comptabilise l'étalement des surcotes et décotes sur les titres de placement et les titres d'investissement selon la méthode actuarielle sur la durée restant à courir des titres.

Evaluation des titres de placement : les titres de placement cotés sont évalués à la clôture de l'exercice au cours de fin décembre. Les titres non cotés sont évalués à partir de la quote-part de situation nette. Depuis le 1^{er} janvier 2007, OSEO Régions a opté pour la comptabilisation et l'étalement des surcotes et décotes en utilisant la méthode actuarielle sur la durée restant à courir des titres (CRB 90-01, art 6).

➤ Méthode d'évaluation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés se décomposent entre :

- **Immobilisations incorporelles** : logiciels acquis, développés ou en cours de développement.

Les coûts des développements informatiques entrepris dans le cadre de la refonte du système d'information ont fait l'objet d'une comptabilisation partielle en immobilisations, selon la norme CNC (document 66 - avril 1987). L'amortissement économique qui s'y rattache est constaté dès la mise en exploitation du système, sur une durée de 5 ans.

- **Immobilisations corporelles**

OSEO Régions ne détient aucune immobilisation corporelle.





Principes et méthodes comptables d'évaluation des opérations génératrices d'un risque de crédit

- **Principe de ventilation des encours selon l'application du CRC 2002-03**

Les engagements hors bilan donnés sont présentés selon l'application du CRC 2002-03 relatif à la ventilation des encours sains, des encours restructurés, des encours douteux et encours douteux compromis. L'activité d'OSEO Régions est marquée par sa position de partenaire des banques. Aussi, les critères de classement retenus ont été arrêtés selon l'information en possession de OSEO Régions et en particulier celle communiquée par les banques.

Les encours douteux compromis correspondent aux encours pour lesquels OSEO Régions est informée de la mise en jeu de sa garantie soit pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective.

Les encours douteux correspondent aux encours pour lesquels OSEO Régions est informée par la banque partenaire de la survenance d'au moins une échéance impayée. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Les encours restructurés ne sont pas identifiés dans les encours hors bilan car ; d'une part les banques ne communiquent pas les informations permettant d'apprécier si la restructuration est hors ou dans le marché et ; d'autre part les restructurations n'affectent pas le résultat d'OSEO Régions.

- **Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés**

L'établissement financier assure la gestion du contentieux et fait jouer les garanties réelles ou personnelles qu'il a pu obtenir. OSEO Régions l'indemnise au terme de ce processus, en y intégrant des intérêts intercalaires annuels calculés sur la créance que la banque a sur elle et sur la durée du portage.

29

Provisions sur encours d'OSEO Régions

La provision au bilan correspond à la perte en capital ainsi que les intérêts contractuels couverts par la garantie d'OSEO Régions. Le risque d'appel en garantie d'OSEO Régions est provisionné pour chaque dossier en contentieux, dès lors qu'une déchéance ou une procédure collective est prononcée. Afin d'améliorer la couverture du risque, il a été mis en place, en 2007, une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Cette méthode, fondée sur l'observation des sinistres indemnisés sur les exercices antérieurs, permet de couvrir l'ensemble des dossiers tombés en contentieux.

OSEO Régions procède, depuis 2010, à une estimation du risque des engagements douteux à partir des informations fournies par la banque partenaire de la survenance d'au moins une échéance impayée. La provision s'élève au 31 décembre 2012 à 12,7 millions €.

- **Méthode d'actualisation du provisionnement du risque de crédit avéré selon l'application du CRC 2002-03**

L'actualisation des pertes prévisionnelles n'a pas été calculée en raison du faible montant de ces provisions et de l'absence d'information sur le profil de décaissements à venir pour les sinistres connus.

- **Comptabilisation des commissions reçues selon l'application du CRC 2009-03**

L'application du règlement 2009-03 du CRC, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, n'a pas d'incidence sur les comptes d'OSEO Régions compte tenu de la nature de son activité.





Principe de rattachement des produits et des charges

Les commissions sont comptabilisées à terme à échoir, un retraitement de fin d'année permet d'identifier les commissions perçues d'avance.

Engagements sociaux

Aucun engagement de retraite n'a été constaté puisque la société OSEO Régions n'emploie pas de personnel.





Note 1a

- Ventilation du portefeuille titres par catégorie de portefeuille (créances rattachées incluses, nettes de provisions)

(En €)

Différentes natures de titres	Portefeuille de placement		Portefeuille d'investissement		TOTAL
	Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés	
Effets publics et valeurs assimilées			91 166 000		91 166 000
Obligations et autres titres à revenu fixe			187 659 764	69 002 981	256 662 745
Total	0	0	278 825 763	69 002 981	347 828 744

- Montant des intérêts courus et des primes sur titres attachés aux postes du bilan

(En €)

Bilan	Effets publics	Obligations	Total
Coupons courus	1 277 216	3 405 348	4 682 564
Total	1 277 216	3 405 348	4 682 564

31

- Echancier du portefeuille

(En €)

Etat des échéances des obligations et autres titres à revenu fixe		Etat des échéances des effets publics et valeurs assimilées	
Échéances-Durée résiduelle	Montants	Échéances-Durée résiduelle	Montants
Inférieure à 3 mois	68 997 803	Inférieure à 3 mois	
Inférieure à 1 an	22 966 515	Inférieure à 1 an	
Inférieure à 5 ans	121 064 979	Inférieure à 5 ans	2 964 947
Supérieure à 5 ans	40 228 100	Supérieure à 5 ans	86 923 837
Créances rattachées	3 405 348	Créances rattachées	1 277 216
Total	256 662 745	Total	91 166 000





• Mouvement des titres (y compris créances rattachées, hors provisions)

(En €)

Nature du portefeuille	01/01/2012	Acquisitions	Remboursements	Cessions	Variations des créances rattachées	Variations surcote / décote	31/12/2012
Effets publics	9 102 266	69 700 000			1 112 157	11 251 576	91 165 999
Obligations	276 544 384	231 000 000	-248 802 000		-539 121	-1 540 518	256 662 745
Total	285 646 650	300 700 000	-248 802 000	0	573 036	9 711 058	347 828 744

📌 Note 1b - Composition des portefeuilles

	Valeur au bilan pdc	En %	Valeur de marché	Différence	Plus-values (b)	Moins-values (c)
Fonds propres						
OAT		0,00				
Certificats de dépôt		0,00				
Total titres de placement	0	0,00	0	0	0	0
Certificats de dépôt	6 000 000	100,00	6 000 000	0		
Total titres d'investissement	6 000 000	100,00	6 000 000	0		
Total portefeuille fonds propres	6 000 000	100,00	6 000 000	0		

32

	Valeur au bilan pdc	En %	Valeur de marché	Différence	Plus-values (b)	Moins-values (c)
Fonds de garantie						
OAT		0,00				
Certificats de dépôts		0,00		0		
Total titres de placement	0	0,00	0	0	0	0
Obligations souverains	89 888 784	26,66	93 608 249	3 719 465	3 787 999	-65 999
Certificats de dépôt	62 997 803	18,69	62 997 734	-69	86,07	-156
Obligations	184 259 594	54,65	197 019 315	12 759 721	12 759 721	0
Total titres d'investissement	337 146 180	100,00	353 625 298	16 479 117	16 547 806	-66 155
Total portefeuille fonds de garantie	337 146 180	100,00	353 625 298	16 479 117	16 547 806	-66 155

📌 Note 2

Créances sur les établissements de crédit (actif – en €)	2012	2011
A vue	51 843 121	55 187 507
Total	51 843 121	55 187 507





Note 2 bis

Créances dur les établissements de crédit (passif – en €)	2012	2011
A vue	623 537	0
Total	623 537	0

Note 3

(En €)

Autres actifs	2012	2011
Fonds en gestion pour compte de tiers	5 140 937	5 167 369
Etat - Dotations à recevoir sur fonds de garantie	17 824 683	7 474 160
Fonds de garantie des dépôts	37 280	41 360
Divers	0	0
Impôts et taxes	13 192	250 169
Total	23 016 093	12 933 058

33

Note 4

(En €)

Comptes de régularisation "Actif "	2012	2011
Commissions à recevoir :		
- sur fonds propres	20 963	20 597
- sur fonds de garantie	20 961	20 595
Produits à recevoir sur fonds gérés	20 220	28 116
Total	62 144	69 308





Note 5

(En €)

Autres passifs	2012	2011
Fonds en gestion pour compte de tiers	5 140 937	5 167 369
Impôts et taxes	205 009	
Créditeurs divers	5 137 499	1 998 212
Total	10 483 445	7 165 580

Note 6

(En €)

Comptes de régularisation " Passif "	2012	2011
Charges d'exploitation à payer	314 249	327 067
Commissions perçues d'avance :		
- sur fonds propres	477 330	445 671
- sur fonds de garantie	477 252	445 599
Total	1 268 831	1 218 337



Note 7 – Evolution des fonds de garantie (En €)

FONDS	Fonds de garantie au 01/01/2012	Dotations (1)	Produits financiers	Commissions	Charge contentieuse	Participation aux PV	SOLDE AU 31/12/12
MIDI PYRÉNÉES	9 153 404	800 000	216 963	101 423	109 309		10 381 099
RÉGION HAUT RHIN	690 302		21 696	1 601	15 590		729 189
RÉGION PACA	4 736 549		103 377	57 383	-524 283		4 373 027
AUVERGNE	7 672 203	150 000	171 667	83 332	-266 245		7 810 957
PAYS DE LOIRE	9 193 730	1 428 571	205 878	201 151	-1 031 227		9 998 104
POITOU CHARENTE	5 348 388		113 325	51 615	-388 009		5 125 320
CHAMPAGNE ARDENNES	3 884 180	840 000	90 993	59 289	-505 346		4 369 116
SEINE ET MARNE	214 132		4 849	465	291		219 736
GIRONDE FAC33	1 581 538		31 984	1 060	-17 968		1 596 614
PICARDIE	6 082 707	570 000	133 104	67 056	-320 870	15 354	6 547 352
RÉGION CENTRE	7 883 488	1 547 510	177 761	92 354	-635 636		9 065 476
LORRAINE	15 963 463	3 705 000	418 403	205 321	-1 556 188	1 381	18 737 380
CORSE	16 374 027		334 814	156 666	-251 300		16 614 207
ALSACE	2 875 221	667 000	75 902	53 377	-481 775		3 189 726
HAUTE NORMANDIE	5 891 974		118 054	63 127	-593 663		5 479 492
FRANCHE COMTÉ	6 823 475	1 338 000	189 165	82 236	-668 192		7 764 684
MOSELLE	917 383		22 389	2 300	-40 210		901 862
ILE DE FRANCE	50 083 224	22 855 000	1 371 062	957 785	-6 216 265		69 050 806
SARTHE	742 766		15 299	2 854	-25 025		735 893
AQUITAINE	6 281 343		137 228	69 597	-646 531		5 841 638
PARIS	4 666 684	457 000	112 914	54 998	-496 981		4 794 614
BASSE NORMANDIE	4 367 732	3 000 000	89 229	38 832	-357 726		7 138 066
LANGUEDOC ROUSSILLON	5 225 652		123 574	49 341	-160 590		5 237 977
RÉGION BAS RHIN	1 205 495		33 851	3 958	-4 576		1 238 729
RÉGION BRETAGNE	16 384 111	600 000	379 356	182 246	-1 318 680		16 227 033
BOURGOGNE	4 879 480	952 300	109 338	55 781	-461 573		5 535 326
NORD PAS-DE-CALAIS	12 987 558	6 111 884	298 955	198 769	-1 875 262		17 721 904
RHÔNE ALPES	18 442 999	2 904 762	353 750	261 926	-2 118 274		19 845 163
LIMOUSIN	4 500 859		100 252	62 590	-238 159		4 425 542
ASSURANCE DES FDS RÉG	37 205 524	2 488 643	724 222				40 418 390
FIP FRANCHE COMTÉ	350 183		6 742	1 645			358 569
RHÔNE ALPES FRERA	5 436 471	0	74 893	44 144	-521 901		5 033 606
	278 046 246	50 415 670	6 360 992	3 264 218	-21 597 265	16 736	316 506 597

(1) Le montant des dotations 2012 (50 416 k€) correspond aux dotations effectivement reçues en 2012, minorées des dotations à recevoir de 2011, majorées des dotations sur les conventions signées en 2012, soit : (43 506 - 2 463 + 9 373 = 50 416)


Note 7 bis – Evolution des fonds de garantie innovation (En €)

FONDS	Fonds de garantie au 01/01/2012	Dotations (1)	Reversement fonds assurance	Produits financiers	Frais gestion et Coûts de liquidité	Décaissements des subventions	SOLDE AU 31/12/12
LIMOUSIN	SUBVENTION	0	300 000	119	-13 365	-45 648	241 106
	PTZI	0	450 000	99	-92 488		335 130
	AVANCES REMBOURSABLES	0	950 000	303	-13 455		889 348
FRANCHE COMTÉ	SUBVENTION	0	3 009 616	668	-37 327	-216 600	2 756 356
	PTZI	0	500 000	187	-67 226		475 187
	AVANCES REMBOURSABLES	0	3 000 000	831			2 793 605
PARIS	SUBVENTION	0	1 525 000	264	-87 117	-959 800	478 347
	PTZI	0					0
	AVANCES REMBOURSABLES	0	2 041 478	652	-166 600		1 773 456
PAYS DE LOIRE	SUBVENTION	0	6 154 721	880		-3 115 877	3 039 724
	PTZI	0	250 000	97			237 597
	AVANCES REMBOURSABLES	0					0
FRANCHE COMTÉ DOUBS	SUBVENTION	0	150 000	8			150 008
	PTZI	0					0
	AVANCES REMBOURSABLES	0	150 000	8			142 508
FRANCHE COMTÉ CAGB	SUBVENTION	0	200 000	13			200 013
	PTZI	0					0
	AVANCES REMBOURSABLES	0	150 000	10			142 510
FRANCHE COMTÉ HAUTE SAONE	SUBVENTION	0	150 423	11			150 433
	PTZI	0					0
	AVANCES REMBOURSABLES	0	150 423	9			142 910
FRANCHE COMTÉ JURA	SUBVENTION	0	150 000	7			150 007
	PTZI	0					0
	AVANCES REMBOURSABLES	0					0
FRANCHE COMTÉ AGGLO MONBELIARD	SUBVENTION	0					0
	PTZI	0					0
	AVANCES REMBOURSABLES	0	111 506	8			105 938
FRANCHE COMTÉ BELFORT	SUBVENTION	0					0
	PTZI	0	150 000	0			0
	AVANCES REMBOURSABLES	0					142 500
FRANCHE COMTÉ AGGLO BELFORT	SUBVENTION	0					
	PTZI	0					
	AVANCES REMBOURSABLES	0	150 000	6			142 506
		0	19 693 165	4 177	-477 559	-4 337 925	14 479 188
		0	-402 670				

(1) Le montant des dotations 2012 (19 693 K€) correspond aux dotations effectivement reçues en 2012, majorées des dotations à recevoir sur les conventions signées en 2012



Note 8 – Provisions pour risques et charges

(En €)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises	Récupérations et ajustements	Solde au 31/12/2012
Provision pour risques	54 445 471	41 520 747	11 293 623	19 890 011	64 782 585

Note 9 - Capitaux propres

(En €)	31/12/2011	Affectation du résultat 2011	Augmentations de capital	Autres	31/12/2012
Capital social	4 800 000				4 800 000 (1)
Réserve légale	326 843	63 842			390 685
Autres réserves	5 945 000	1 215 000			7 160 000
Primes d'émission	612 417				612 417
Report à nouveau	3 794	-2 007			1 787
Total	11 688 054	1 276 835	0	0	12 964 889

(1) Le capital social est composé de 240 000 actions d'une valeur nominale de 20 €.

(En €)	31/12/2012
Résultat de l'exercice	1 276 834
Total des capitaux propres	12 964 889

La répartition du capital est la suivante :	31/12/2012 en %
OSEO SA	52,49
CDC	46,49
CMGM	1,00
Autres	0,01





Note 10 - Engagements hors bilan des Fonds de Garantie (situation au 31 décembre 2012)

Le montant des engagements donnés figurant au hors-bilan représente le montant cumulé des risques pris par OSEO Régions au 31 décembre 2012. La part des engagements autorisés non utilisés qui correspond aux encours non mis en place par les partenaires bancaires s'élève à 71 millions €.

(En €)

FONDS	ENCOURS SAINS	ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	ENCOURS DOUTEUX (PRÉ-CONTENTIEUX) ¹	TOTAL
MIDI PYRÉNÉES	18 385 876	1 698 128	859 192	20 943 196
RÉGION HAUT RHIN	196 212	388 678	1 898	586 787
RÉGION PACA	7 332 039	791 145	465 288	8 588 471
AUVERGNE	13 974 208	1 270 676	132 382	15 377 265
PAYS DE LOIRE	35 981 342	2 138 743	897 421	39 017 506
POITOU CHARENTE	8 347 047	965 451	127 283	9 439 781
CHAMPAGNE ARDENNES	10 721 026	1 054 588	162 981	11 938 596
SEINE ET MARNE	50 422	38 138	0	88 560
GIRONDE FAC33	107 689	102 036	0	209 725
PICARDIE	10 238 966	833 811	94 458	11 167 235
RÉGION CENTRE	16 056 430	1 437 219	679 056	18 172 704
LORRAINE	26 128 598	5 242 417	1 510 868	32 881 883
CORSE	27 059 499	1 030 195	294 531	28 384 225
ALSACE	8 828 683	1 601 487	269 438	10 699 608
HAUTE NORMANDIE	10 201 645	1 212 120	249 798	11 663 562
FRANCHE COMTÉ	11 806 244	2 937 653	171 645	14 915 541
MOSELLE	228 948	241 001	24 789	494 738
ILE DE FRANCE	182 166 917	15 891 149	5 089 940	203 148 005
SARTHE	353 088	80 333	989	434 410
AQUITAINE	11 055 913	1 462 017	77 275	12 595 206
PARIS	9 092 209	1 658 427	117 732	10 868 368
BASSE NORMANDIE	7 753 362	233 593	350 149	8 337 103
LANGUEDOC ROUSSILLON	7 372 607	1 385 520	204 165	8 962 292
RÉGION BAS RHIN	414 569	488 036	0	902 605
RÉGION BRETAGNE	30 700 564	4 052 714	892 497	35 645 775
BOURGOGNE	10 282 550	1 117 111	109 673	11 509 334
NORD PAS-DE-CALAIS	31 225 244	3 804 108	1 274 772	36 304 124
RHÔNE ALPES	44 438 999	3 577 638	1 165 683	49 182 320
LIMOUSIN	10 557 131	1 574 252	219 190	12 350 574
FIP FRANCHE COMTÉ	540 860	0	0	540 860
RÉGION RHÔNE ALPES	549 950			549 950
FIP POITOU CHARENTE	561 346			561 346
RHÔNE ALPES FRERA	7 411 194	1 016 098	631 831	9 059 123
FRGI	11 257 861			11 257 861
SOUS-TOTAL	571 379 237	59 324 481	16 074 921	646 778 639

¹ OSEO Régions procède, depuis 2010, à une estimation du risque des engagements douteux à partir de déclarations fournies par la banque partenaire sur la survenance d'une échéance impayée.





- Ventilation des engagements hors bilan par type de contrepartie

(En €)	Total	Sociétés	Entrepreneurs individuels	Administrations	Particuliers	Autres
Engagement de garantie	571 379 237	571 379 237				
Engagement de garantie douteux compromis	59 324 481	59 324 481				

- Ventilation des engagements hors bilan par secteur d'activité

(En €)	Total	Industries	Commerce	Tourisme	BTP	Services
Engagement de garantie	571 379 237	110 501 972	70 778 095	42 543 003	21 497 753	326 058 414
Engagement de garantie douteux compromis	59 324 482	16 689 211	1 276 414	5 542 843	6 529 142	29 286 872

- Note 11 - Intérêts et produits assimilés

	2012	2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	732 094	799 088
Sur opérations avec la clientèle	3 264 805	3 175 965
Sur opérations sur titres	24 630	82 244
Total	4 021 529	4 057 297

39

- Note 12 - Charges générales d'exploitation

	2012	2011
Convention de prestations de services avec OSEO	1 478 604	2 110 094
Autres frais administratifs	90 689	40 295
Total	1 569 293	2 150 389

- Note 13 – Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein d'OSEO Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.





9. Rapports des commissaires aux comptes

Rapport sur les comptes individuels

OSEO Régions
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2012.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OSEO Régions, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.





II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les « règles de présentation et d'évaluation » présentées en annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de garantie gérés par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Provisionnement du risque de crédit :

Votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, qui sont exposées dans le paragraphe « Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques au passif du bilan.

- Valorisation des titres et instruments financiers :

Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les « règles de présentation et d'évaluation » ainsi que la note I de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.





OSEO Régions

Comptes Annuels

Exercice clos le
31 décembre 2012

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 24 avril 2013

Le commissaire aux comptes _____

MAZARS

Virginie CHAUVIN





Rapport sur les conventions et engagements réglementés

OSEO Régions
*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012*

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.





OSEO Régions

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de prestation de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation entre OSEO Régions et OSEO SA

Personnes Concernées : François DROUIN en tant que Président du Conseil d'Administration d'OSEO Régions et d'OSEO SA, Arnaud CAUDOUX en tant que Directeur Général d'OSEO Régions et Directeur Général Délégué d'OSEO SA et Joël DARNAUD en tant qu'administrateur d'OSEO Régions et Directeur Général Délégué d'OSEO SA.

Votre Conseil d'Administration du 16 décembre 2011 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du dispositif des FRGI et la nature des prestations entre OSEO SA et OSEO Régions.

Dans le cadre de ce dispositif, les collectivités locales apportent à OSEO Régions des fonds pour constituer les FRGI dont l'objet est de couvrir les risques et le coût de liquidité induits par les aides octroyées par le réseau de votre société.

Cette convention fixe la rémunération au titre des prestations de gestion et du coût de financement à 4,80% hors taxes du montant des fonds décaissés dans le cadre des aides à l'innovation éligibles aux FRGI.

Cette convention a été signée le 16 décembre 2011 pour une durée d'un an à compter de sa signature et prorogée par tacite reconduction pour les périodes successives d'un an.

Le montant comptabilisé en frais de gestion au titre des prestations de services pour la mise en place des FRGI s'élève à 722 577,25 euros TTC au titre de l'exercice 2012 dans les comptes de votre société.

2. Avenant n°1 à la convention de prestations intragroupe signée le 20 décembre 1999 modifiée par la convention signée le 17 mars 2008 entre OSEO Régions et OSEO SA

Personnes Concernées : François DROUIN en tant que Président du Conseil d'Administration d'OSEO Régions et d'OSEO SA, Arnaud CAUDOUX en tant que Directeur Général d'OSEO Régions et Directeur Général Délégué d'OSEO SA





e: Joël DARNAUD en tant qu'administrateur d'OSEO Régions et Directeur Général Délégué d'OSEO SA.

Votre Conseil d'Administration du 29 mars 2011 a autorisé la signature de cet avenant à la convention de prestations qui précise la nature des différentes prestations apportées par votre société à sa filiale et fixe les conditions de leur rémunération, à savoir :

- 300 000 euros hors taxes au titre des prestations liées à la gestion comptable et financière, au suivi des fonds de garantie et au suivi juridique d'OSEO Régions.
- 0,45% des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations liées à la commercialisation et à l'octroi des garanties délivrées par OSEO Régions.
- 0,2% hors taxes des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations de gestion des opérations.

Cet avenant a été signé le 30 mars 2011 avec effet rétroactif au 1er janvier 2011 pour une durée d'un an à compter de sa signature et prorogé par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an. La facturation de ces prestations intervient avant la fin du premier trimestre de l'année concernée.

Les effets financiers relatifs aux prestations entre OSEO SA et OSEO Régions sont indiqués en 3.

3. Convention de prestations intragroupe entre OSEO EPIC, OSEO SA (ex OSEO financement, OSEO innovation, OSEO garantie, OSEO Bretagne), OSEO régions, Auxifinances, SCI d'OSEO

Personnes Concernées : François DROUIN en tant que Président du Conseil d'Administration d'OSEO Régions, d'EPIC BPI-Groupe (ex OSEO EPIC) et d'OSEO SA, Arnaud CAUDOUX en tant que Directeur Général d'OSEO Régions et Directeur Général Délégué d'EPIC BPI-Groupe (ex OSEO EPIC) et d'OSEO SA et Joël DARNAUD en tant qu'administrateur d'OSEO Régions et Directeur Général Délégué d'OSEO SA.

Cette convention qui a été autorisée par le Conseil d'Administration du 10 mars 2008, a été signée le 17 mars 2008. Elle a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des re-facturations intragroupe entre les différentes entités signataires.





OSEO Régions
*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012*

Le montant comptabilisé en charge au titre des prestations de nature commerciale et coûts salariaux concernant l'exercice 2012 dans les comptes de votre société s'élève à 1 478 604,15 euros TTC.

4. Convention relative au fonds FEDER avec OSEO SA

Personnes Concernées : François DROUIN en tant que Président du Conseil d'Administration d'OSEO Régions et d'OSEO SA, Arnaud CAUDOUX en tant que Directeur Général d'OSEO Régions et Directeur Général Délégué d'OSEO SA et Joël DARNAUD en tant qu'administrateur d'OSEO Régions et Directeur Général Délégué d'OSEO SA.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2004. Elle a pour objet de préciser les modalités du fonctionnement du dispositif FEDER entre OSEO SA et OSEO Régions (ex OSEO garantie régions).

Aucune rémunération n'a été versée par OSEO Régions au titre de cette convention au cours de l'exercice 2012.

Fait à Courbevoie, le 24 avril 2013

Le commissaire aux comptes _____

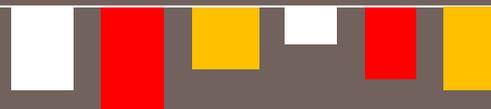
MAZARS


VIRGINIE CHAUVIN _____





Rapport annuel 2012



OSEO Régions
S.A à Conseil d'Administration
Au capital de 4 800 000 €
319 997 466 RCS Créteil

Siège social
27-31 avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél : 01 41 79 80 00 – Fax : 01 41 79 80 01
www.oseo.fr